

J'ai triché à un partiel de droit

Par **morg14**, le **06/08/2023** à **21:21**

Bonjour à tous,

Je souhaiterais avoir votre avis sur ma situation (dont je ne suis absolument pas fière)....

Voilà, j'ai triché à un examen de droit. Enfin j'ai tenté de tricher.

J'avais accès à mon cours pour cet examen et finalement je ne m'en suis pas servi. J'ai d'ailleurs eu une très mauvaise note à cet examen !

Je ne me suis pas fais prendre mais j'ai laissé les preuves de ma triche, il suffit de chercher pour la trouver.

Je voulais savoir quelles étaient les conséquences de la triche à un partiel de droit. Va-t-on me retirer mon diplôme ? Va-t-on m'exclure de l'université ? Devrais-je me dénoncer au doyen de mon université ?

Depuis cet « événement » je culpabilise énormément, je ne dors plus (je fais de très grosses insomnies). Lorsque je dors, je fais des cauchemars ou je me réveille plusieurs fois dans la nuit. Je n'arrête pas de penser à ce que j'ai fais. Lorsque je croise d'autres étudiants en train de réviser et de travailler, je n'ose même plus les regarder dans les yeux tellement j'ai honte de ce que j'ai fais. Je suis constamment tendu et j'ai clairement l'impression de devenir malade.

Je ne sais plus quoi faire, et je ne peux pas non plus en parler....

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/08/2023** à **07:20**

Bonjour

[quote]

Je ne me suis pas fais prendre mais j'ai laissé les preuves de ma triche, il suffit de chercher pour la trouver.

[/quote]

Il faudra être un peu plus précis !

Quoiqu'il en soit votre copie a déjà été corrigé et il n'a pas fait mention d'un soupçon de tricherie.

Il ne peut donc rien vous arriver.

C'est bien que cela vous ait fait un bel électrochoc. Mais maintenant il faut arrêter de vous

bouffer la vie avec ça. Je pense que vous avez compris la leçon et que vous ne recommencerez plus.

Par **morg14**, le **16/08/2023** à **19:43**

[quote]

Il faudra être un peu plus précis !

[/quote]

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/08/2023** à **12:56**

Bonjour

[quote]

J'ai donc mis un de mes cours et je l'ai mis dans l'ordinateur mais j'ai oublié de supprimer le dossier....

[/quote]

Généralement lors d'un examen sur ordinateur on vous demande de déposer votre copie soit sur un espace partagé soit sur une clé USB. En effet, les ordinateurs sont lancés sur une session qui ne sauvegardera pas les travaux.

Cela se passe ainsi votre document a donc été supprimé dès que vous avez éteints l'ordinateur.

Quoiqu'il en soit, je maintiens que vous n'avez plus rien à craindre dans la mesure où les jury de délibération sont déjà intervenus.

Par **D-Fens**, le **29/08/2023** à **14:35**

Je voudrais ajouter que les différents règlements et la loi ne font pas de différence entre *tentative de fraude* et *fraude*. Au mieux, la commission disciplinaire tiendra compte des circonstances pour moduler la sanction (finalement comme lorsqu'un juge rend sa décision).

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/08/2023** à **14:46**

Bonjour

@D-Fens : En effet !

Mais là vu que la copie a été corrigée et qu'il n'y a eu aucune manifestation de l'enseignant ou de l'administration, je pense que l'affaire est close.

Je vois que Morg14 est encore très perturbée par cette affaire car il/elle a supprimé le contenu d'un de ses messages.

Encore une fois, j'insiste sur le fait que c'est une bonne chose s'il/elle a pris en conscience de son erreur, toutefois il faut maintenant aller de l'avant.